

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 4 du 28 janvier 2016**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Administration Centrale**

**Texte 18**

**DÉCISION N° 3641/DEF/CGA/IS/ITA**  
relative à la désignation d'un inspecteur du travail dans les armées.

*Du 17 décembre 2015*

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES : *groupe des inspections spécialisées ; pôle travail ; inspection du travail dans les armées.*

**DÉCISION N° 3641/DEF/CGA/IS/ITA relative à la désignation d'un inspecteur du travail dans les armées.**

*Du 17 décembre 2015*

NOR D E F C 1 5 5 2 3 3 5 S

---

*Texte abrogé :*

Décision n° 2774/DEF/CGA/IS/ITA du 23 septembre 2015 (BOC n° 50 du 13 novembre 2015, texte 21).

*Référence de publication :* BOC n° 4 du 28 janvier 2016, texte 18.

---

Le ministre de la défense,

Vu les articles L8112-3, R8111-9 et R8111-12 du code du travail ;

Vu l'article D. 4131-3. du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2012 portant désignation d'un membre du corps militaire du contrôle général des armées aux fonctions de chef de l'inspection du travail dans les armées ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'exercice des attributions confiées au pôle travail du groupe des inspections spécialisées du contrôle général des armées,

Décide :

Art. 1er. Le capitaine de frégate **Chevalier** Patrick est nommé inspecteur du travail dans les armées, en résidence à Toulon, en charge des bases de défense de Toulon et de Draguignan.

Il est également compétent pour tout autre organisme non embasé localisé dans le périmètre géographique de compétence défini à l'alinéa précédent et relevant de la compétence de l'inspection du travail dans les armées.

Art. 2. Le capitaine de frégate **Chevalier** Patrick est chef de l'antenne de l'inspection du travail dans les armées de Toulon.

Art. 3. La décision n° 2774/DEF/CGA/IS/PT/ITA du 23 septembre 2015 portant désignation d'un inspecteur du travail dans les armées est abrogée.

Art. 4. Cette décision prend effet au jour de sa publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,  
chef de l'inspection du travail dans les armées,*

Pierre SÉGUIN.